

Quelques nouveautés des versions 21.0.2 et suivantes

Reçus fiscaux

- La fenêtre d'édition des reçus fiscaux en série a été améliorée : Une pastille rouge près du code d'un membre repère une adresse incomplète ou hors du système postal français.
- Alors que les reçus fiscaux ont été générés, par clic droit sur leur liste (édition en série), on peut demander la mise à jour des adresses indiquées sur les reçus à partir de celles enregistrées dans la base des membres et donateurs.
- Le modèle des reçus fiscaux a été amélioré. Le montant donnant lieu à déduction fiscale est en chiffres et en lettres.
- Amélioration de la saisie des reçus fiscaux un par un (par le menu « Gestion associative / Reçus fiscaux / Générer, modifier, supprimer ». La liste des dons et cotisations est à sélection multiple. Par clic droit, on peut inclure ou supprimer des dons et cotisations du reçu. De plus, la liste inclut une colonne avec les types de règlement.
- Par le menu « Gestion associative / Configuration du dossier... » sous l'onglet « Reçus fiscaux », l'objet et la qualité de la structure est saisie dans un seul champ pouvant aller jusqu'à 7 lignes.
- **Une nouvelle page accessible par le menu « Gestion associative / Reçus fiscaux » : Lister les reçus fiscaux.** Sur cette page figurent des informations qui pourraient être utiles à votre commissaire aux comptes ou à l'administration fiscale : le nombre de donateurs concernés, le nombre de reçus établis, leur montant total et la répartition de ce montant par mode de versement.

Selon l'article **222 bis** du Code Général des Impôts, les organismes bénéficiaires de dons sont soumis à une nouvelle obligation déclarative (montant global des dons perçus et nombre de reçus délivrés au cours de l'année civile précédente ou au cours du dernier exercice clos s'il ne coïncide pas avec l'année civile).

Cet article 222 bis du code général des impôts est applicable aux documents délivrés relatifs aux dons et versements reçus **à compter du 1^{er} janvier 2021** ou au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une amende de 1 500 € est prévue en cas d'infraction pour la deuxième année consécutive à l'obligation de dépôt de la déclaration prévue à l'article 222 bis.

N° reçu	Code	Nom	Verst du	Au	Nombre versts	Montant total	Par chèque	En espèces	Par CB, virt, prévit	En titres	Versements autres	Date d'édition	Signatai
1895	VER93G	VERNON ALBERT	01/01/20	31/12/20	4	1 900,00 €			1 900,00 €			20/04/21	Chantal
1894	VER75M	VERNON MICHEL	01/01/20	31/12/20	16	395,00 €			395,00 €			20/04/21	Chantal
1926	VER75M	VERNON MICHEL	01/01/20	31/12/20	2	100,00 €			100,00 €			20/04/21	Chantal
1793	VER93S	VERNON EUGENE	01/01/20	23/08/20	6	1 166,40 €	1 166,40 €					23/08/20	Chantal
1889	VER93S	VERNON EUGENE	01/01/20	31/12/20	3	900,00 €	600,00 €		300,00 €			20/04/21	Chantal
1890	VER93SQ	VERNON EUGENE	01/01/20	31/12/20	1	300,00 €	300,00 €					20/04/21	Chantal
1896	VER93S	VERNON EUGENE	01/01/20	31/12/20	4	1 170,00 €			1 170,00 €			20/04/21	Chantal
1795	YOB94F	YOB PRINCE	01/01/20	23/08/20	6	1 200,00 €	1 200,00 €					23/08/20	Chantal
1891	YOB94F	YOB PRINCE HECTOR	01/01/20	31/12/20	5	1 030,00 €	800,00 €		230,00 €			20/04/21	Chantal
1927	YOB94F	YOB PRINCE HECTOR	01/01/20	31/12/20	1	230,00 €			230,00 €			20/04/21	Chantal
200 reçus fiscaux pour les versements du 01/01/2020 au 31/12/2020 Edition pour 123 donateurs					TOTAUX	745	163 848,73 €	67 087,00 € 40,9 % N = 280	3 650,00 € 2,2 % N = 25	93 111,73 € 56,8 % N = 440			
Total des versements ouvrant droit à reçus fiscaux dans la période saisie							163 848,73 €						

Commentaires sur la copie d'écran :

- 745 correspond au nombre total de versements portés sur les 200 reçus fiscaux (ici, de dons)
- Pour chaque reçu listé, le nombre correspondant de versements est indiqué. Ainsi le reçu 1891 a été établi pour 5 dons.
- Parmi les 745 dons ayant donné lieu à reçus fiscaux, 280 ont été effectués par chèque et leur montant total représente 40,9% des dons accordés.

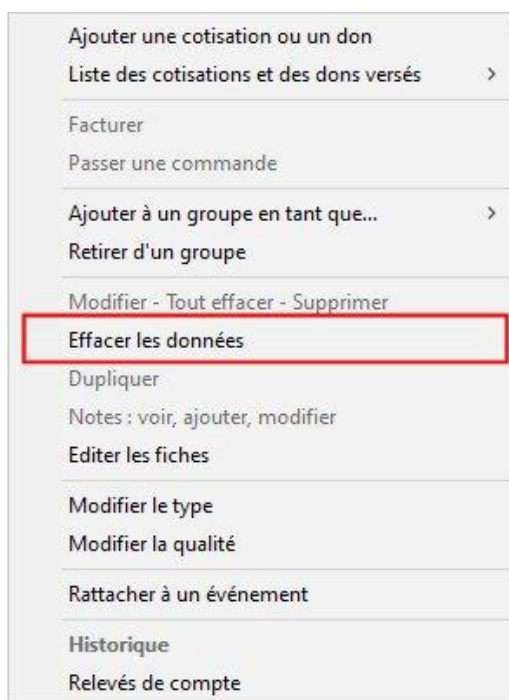
Divers

Comptabilité

- Le fichier des écritures comptables (FCE) a été amélioré pour être davantage en conformité avec ce que réclame l'Administration fiscale.
- La feuille de remise de chèques à l'encaissement est dimensionnable en largeur. De plus, on peut faire une sélection multiple des chèques à encaisser puis les ajouter ou les retirer du bordereau de remise de chèques par clic droit.
- Liste des comptes généraux : Les codes reliant les comptes aux documents de synthèse (bilan, compte de résultat) sont sur fond rosé s'ils sont mal saisis.
- Consultation des soldes des comptes généraux : sous l'onglet « Répartition », on trouve non seulement la répartition par compte analytique mais aussi celle par contrepartie.
- A partir du menu « Ecritures », il est possible d'importer des écritures provenant d'une saisie de compte bancaire en partie simple.

RGPD : Droit à l'oubli

- Les données des membres, donateurs ou clients peuvent être effacées en série par clic droit sur une liste de membres sélectionnés du répertoire :



- En allant dans le menu « Données et options / Configuration du dossier... » sous l'onglet « Divers », il est possible de définir une alerte en fonction du nombre de mois d'inactivité d'un membre. Ainsi, un

membre inactif pendant la durée fixée se verra repéré par une pastille orange dans le répertoire ou lors d'une recherche.

Autres

- Le nom des fichiers correspondant aux exportations a été revu : on y a supprimé les caractères spéciaux. On évite ainsi de mauvais nommages de fichiers.
- Le compte et le secteur associés à un membre, donateur ou client peuvent être modifiés par le menu « Gestion associative / Membres et donateurs / Créer, modifier ».
- Le tableau dans le style Windows 8 (pavés de couleur permettant l'accès à de nombreux menus) a été amélioré.